Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260810-D2026_46-DE

Commune de Mérillac
Séance du 10 août 2026
Délibération n°2026-46

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 août 2026

Le 10 août 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 5 août 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (7): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Danick MEHEUST.
Membres absents (4): Linda SOQUET *(pouvoir à Sabine SOQUET)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-46. Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Les communes doivent désigner avant le 01/09/2026 un correspondant incendie et secours. Sous l'autorité du Maire, le correspondant concourt notamment à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

La candidature de Rudy AFONSO CAVALHEIRO est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Rudy AFONSO CAVALHEIRO correspondant incendie et secours de Mérillac.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.